

ALERTE

Collectif Alerte Grand Est

Des organisations locales

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

PLAIDOYER MUNICIPAL PAR LES ACTEURS DE TERRAIN GRAND EST

Janvier 2026



SOMMAIRE

Préambule	Page 3
ATD Quart Monde	Page 4
Fédération de Charité Caritas Alsace	Page 5
Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand Est	Page 6
Grains de sable Collectif des Morts de la Rue 67	Page 7
Grand Est Addictions	Page 8
Médecins du Monde	Page 9
Petits Frères des Pauvres	Page 10
Secours Catholique	Page 11
Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Grand Est (URHAJ)	Page 12
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO).....	Page 13
Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux Grand Est (Uriopss).....	Page 14
Synthèse des indicateurs	Page 15

PRÉAMBULE

Le collectif national ALERTE a déjà 30 ans. Réunissant plus de 37 réseaux ou organisations de lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion, il a contribué à l'élaboration de politiques publiques plus accessibles aux personnes et familles démunies. Le collectif ALERTE en Grand Est se construit comme la version régionale du collectif National.

Il est composé de 15 réseaux ou organisations de terrain, véritables observatoires des réalités locales, installées ou émergentes. Il se donne pour objectif de rendre plus visibles des personnes et familles vulnérables, éloignées des politiques d'accès aux droits, ignorantes des procédures classiques de protection sociale, en matière de logement, santé, alimentation, ressources de base tout autant que celles relatives à l'éducation ou la culture.

Il peut être rejoint par toute organisation de citoyens se mobilisant concrètement en faveur de la lutte contre toutes les pauvretés et précarités. Car notre société souffre

Les membres d'ALERTE en Grand Est souhaitent interpeller les élus municipaux de demain pour que cette dimension territoriale de notre République joue son rôle en matière d'actions concrètes, afin que le « vivre ensemble » soit bien l'axe qui guide cette quête de cohésion sociale pour une société ouverte à la fraternité et la solidarité.

Ce sont leurs constats, préconisations, demandes qui constituent cette ALERTE régionale.

L'Enquête Ipsos-BVA d'octobre 2025 de la Fondation pour le logement des défavorisés annonce que 24% des personnes ont demandé l'aide financière de leurs proches depuis 2 ans et que 14% ont eu recours à des aides alimentaires, proportion qui double pour les moins de 35 ans.

Le Baromètre Petits frères des Pauvres 2025 précise que, en Grand Est, 30% des personnes de plus de 60 ans sont isolées de tout cercle amical.

Jean Pierre BULTEZ,
Représentant du collectif Alerte Grand Est
Administrateur Uriopss Grand Est

Relancé en 2025, sous l'impulsion de l'URIOPSS Grand Est, le collectif ALERTE en Grand Est s'inscrit dans une démarche de dialogue et d'interpellation constructive des pouvoirs publics. Le collectif rassemble des réseaux et organisations engagés de longue date dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous revendiquons que le réseau et le terrain sont des éléments constitutifs de la lutte contre la pauvreté, faisant de l'échelon communal un levier essentiel d'action.

Ce plaidoyer est le fruit des contributions des organisations qui participent au collectif ALERTE en Grand Est. Ces acteurs, qui ont des antennes dans l'ensemble de la Région, constituent de véritables observatoires des réalités sociales locales. Le présent document ne se veut pas exhaustif ; il a vocation à faire caisse de résonance des alertes, constats et propositions portés par nos réseaux, souvent en première ligne pour repérer les situations de fragilité.

À ce titre, ce plaidoyer s'adresse aux élus et futurs élus municipaux, acteurs de proximité indispensables, afin de nourrir leurs réflexions et leurs décisions par l'expertise des acteurs de terrain et de favoriser la construction de réponses locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

ATD QUART MONDE

L'AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Depuis le tournant des années 2000, la pauvreté est en augmentation sur la plupart de nos territoires. L'importance de la pauvreté varie de façon significative d'un territoire à l'autre et elle touche particulièrement et durablement les personnes privées d'emploi, les familles monoparentales, les personnes en situation d'immigration et les enfants.

La pauvreté est un cumul d'insécurité par rapport aux droits, qui nuit au pouvoir d'agir des personnes. La recherche sur les dimensions cachées de la pauvreté d'ATD Quart Monde menée avec l'Université d'Oxford, met en exergue 8 dimensions pour mieux comprendre la pauvreté et donc mieux la combattre : privations matérielles et de droits, maltraitance sociale, institutionnelle, isolement, dégradation de la santé physique et mentale, peurs et souffrances, contraintes de temps et d'espace, compétences acquises et non reconnues.

Ces dimensions sont à prendre en considération en concevant les politiques publiques à l'échelle du territoire afin qu'elles puissent répondre aux besoins et aspirations de toutes et tous.

L'ACCÈS DE TOUTES ET DE TOUS AUX DROITS

La meilleure façon de lutter contre cette évolution de la pauvreté est de permettre aux personnes de retrouver l'accès aux droits : culture, travail, logement, éducation, vie en famille, santé, environnement équilibré et respectueux de la santé. Ces droits sont indivisibles et interdépendants.

C'est pourquoi, à l'échelle des communes, les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être conçues de manière transversale à partir des 10 % les plus pauvres.

L'accès aux droits ne peut être réduit à la responsabilité individuelle des citoyen.ne.s. Certains choix politiques, la dégradation des services publics ou encore la dématérialisation entravent l'effectivité des droits. Cela peut se traduire par une maltraitance institutionnelle qui pèse non seulement sur les personnes en situation de pauvreté, mais aussi les professionnels qui les accompagnent.

Sur ces différents points, les territoires ont bien évidemment un rôle majeur à jouer. En effet, « la lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUTES ET DE TOUS À L'ÉCHELLE LOCALE

Les politiques et projets locaux doivent être déterminés par une évaluation des besoins et des aspirations des habitant.e.s, en fonction des contraintes écologiques des territoires. Cela ne peut se faire qu'avec des processus participatifs établis dans le temps.

Il est nécessaire que les personnes en situation de pauvreté soient associées à la vie municipale et qu'elles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques locales. C'est la condition d'un « vivre ensemble » serein et profitable à toutes et tous.

Cela passe par une large concentration au niveau de la commune ou des différents quartiers. La participation des citoyen.ne.s permet aux personnes en situation de pauvreté de sortir de leur isolement, de reprendre une place dans la société, d'exercer leur dignité, d'avoir de la reconnaissance et de la responsabilité. Elle est l'occasion de proposer des projets qui améliorent le quotidien dans la vie de la commune, du quartier, de l'école, les services publics, les lieux de rencontre et de convivialité... il faut cependant éviter l'écueil de la participation alibi.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

Enfin, il convient d'évaluer les politiques publiques en mesurant leur impact à partir des 10 % des plus pauvres.

La transformation sociale et écologique ne pourra se faire sans la participation des personnes qui vivent dans la grande pauvreté. Ce sont elles qui subissent le plus durement les conséquences des problèmes environnementaux, alors même qu'elles y contribuent le moins.



FÉDÉRATION DE CHARITÉ CARITAS ALSACE

LES ENFANTS PREMIÈRES VICTIMES D'UNE PAUVRETÉ QUI S'ENRACINE :

Il faut en moyenne six générations pour sortir de la pauvreté.

Ce chiffre saisissant, révélé par plusieurs études sociologiques et économiques, illustre à quel point la pauvreté n'est pas un simple accident de parcours, mais une condition durable, souvent héréditaire, qui se transmet de génération en génération.

Concrètement, cela signifie qu'un enfant né dans un foyer pauvre aujourd'hui aurait besoin de près de deux siècles pour espérer atteindre un niveau de vie équivalent à la moyenne nationale, si aucune aide structurelle n'intervient (Sources : OCDE).

La précarité des parents se transmet, s'installe et finit par se banaliser.

Pour agir efficacement auprès des enfants, il est indispensable d'agir d'abord auprès de leurs parents.

C'est pourquoi Caritas Alsace déploie, tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire régional, une large palette de dispositifs d'accompagnement, de soutien et de prévention à destination des familles les plus fragilisées.

LES ENFANTS PREMIÈRES VICTIMES D'UNE PAUVRETÉ QUI S'ACCROÎT :

En Alsace en 2024 Caritas a constaté une augmentation significative du nombre de personnes accueillies avec plus de 20 000 foyers accompagnés, contre 13 000 en 2023.

En Alsace, comme partout sur le territoire d'ailleurs, la précarité ne se contente plus de frapper : elle s'installe durablement, s'enracine dans les vies et se transmet comme un héritage pesant, de génération en génération.

Aujourd'hui, ce sont les enfants qui en paient le prix le plus lourd.

Dès leurs premières années, ils subissent de plein fouet les conséquences d'un environnement dévasté par le manque de ressources, d'assurance, de reconnaissance.

L'accès à l'éducation, aux soins, ou même à une alimentation digne devient un combat quotidien.

La pauvreté ne les effleure pas : elle les façonne, elle enferme leur présent et obscurcit leur avenir.

Caritas Alsace en est témoin chaque jour.

L'URGENCE D'UN SURSAUT COLLECTIF :

Face à une situation qui dure, une dynamique collective est indispensable.

Les pouvoirs publics ne peuvent pas tout et la société civile doit pouvoir prendre une part active, pour retisser un lien social de plus en plus délité.

Pour cela les projets municipaux doivent pouvoir porter de façon trans partisane et apolitique, la valorisation et le soutien par tous moyens des acteurs associatifs et des initiatives citoyennes sur leur territoire.





FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ GRAND EST

DANS UN CONTEXTE D'AGGRAVATION DE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE, la Fédération des acteurs de la solidarité appelle les futur-es élu-es à placer la solidarité au cœur des politiques municipales. Il est urgent de renforcer les capacités de domiciliation, porte d'entrée vers les droits sociaux, et de lutter contre le non-recours aux aides, alors que 30 % des personnes concernées n'ouvrent pas leur droit au RSA.

L'ACCES AU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS PASSE PAR LA MOBILISATION DE LOGEMENTS VACANTS, la prévention des impayés et la programmation d'au moins 30 % de Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) dans les nouveaux programmes. Il est essentiel de garantir au moins 25 % des relogements sociaux au public prioritaire.

L'EMPLOI SOLIDAIRE DOIT ETRE SOUTENU par la systématisation des clauses d'insertion dans les marchés publics et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, en s'appuyant sur les Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire.

La santé globale, l'émancipation des jeunes, l'égalité femmes-hommes et la transition écologique juste doivent irriguer toutes les politiques locales.

Enfin, la participation citoyenne et l'accompagnement des plus vulnérables doivent guider l'action municipale pour une ville plus inclusive et solidaire.

EMPLOI/IAE :

En 2024, 22 000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi par les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique en région Grand Est

SANS-ABRISME :

Selon le dernier baromètre des enfants à la rue FAS/UNICEF, 97 enfants ont dormi à la rue à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2025





COLLECTIF
Les **MORTS**
de la **RUE**

« En interpellant la société, en honorant ces morts, nous agissons aussi pour les vivants »

GRAINS DE SABLE COLLECTIF DES MORTS DE LA RUE 67

MOURIR DE LA RUE, C'EST MOURIR PRÉMATURÉMENT

C'est voir son espérance de vie réduite à seulement 47,7 ans en moyenne, soit plus de 32 ans de moins que pour l'ensemble de la population. Vivre à la rue abîme inexorablement la santé physique et mentale des personnes concernées, soumises à des conditions de vie extrêmes : violence, isolement, précarité sanitaire et absence chronique de soins médicaux adaptés. Chaque année, des personnes décèdent à même la voie publique, dans des lieux isolés ou dans des structures de soins ou d'hébergement, laissant derrière elles des parcours souvent tragiques, marqués par la rupture familiale, l'exclusion sociale, la maladie ou encore la violence.

MAIS MOURIR DE LA RUE N'EST PAS UNE FATALITÉ

Cette situation tragique résulte avant tout de manquements profonds et d'une forme d'indifférence sociétale envers les personnes en grande précarité. Chaque décès est un rappel brutal de l'urgence d'agir collectivement, de renforcer les dispositifs d'aide et de prévention, et surtout, de garantir l'accès au logement comme un droit fondamental. Car avoir un chez-soi, c'est bien plus que disposer d'un abri : c'est avoir un lieu où l'on peut vivre en sécurité, un espace où chacun peut s'accomplir pleinement en tant que citoyen.

MAIS FACE A CE CONSTAT ALARMANT, nous devons intensifier nos efforts pour que ces morts prématurées ne restent pas invisibles. Interpeller, documenter, et sensibiliser sur cette réalité dramatique est essentiel pour que ces vies perdues ne soient pas oubliées. C'est seulement ainsi, en affrontant collectivement ce drame humain et social, que nous pourrions espérer changer les choses et prévenir ces décès évitables.

**EN 2025, AU MOINS 39 PERSONNES SONT DÉCÉDÉS
DE LA RUE DANS LA RÉGION GRAND EST, CONTRE 32
EN 2024.**

**MOYENNE ÂGE DES PERSONNES
RECENSÉES : 49 ANS**



GRAINS DE SABLE - COLLECTIF DES MORTS DE LA RUE 67
mortsdelarue67@gmail.com
[Collectif Les Morts de la Rue](#)



GRAND EST ADDICTIONS

LES ADDICTIONS SONT UN MARQUEUR FORT D'INÉGALITÉS SOCIALES

De nombreuses études montrent une corrélation forte entre pauvreté et addiction. Selon l'INSERM, les personnes vivant dans la pauvreté ont un risque accru de développer des addictions et réciproquement. Des statistiques révèlent que les taux de consommation d'alcool, de tabac et de substances illicites sont plus élevés dans les populations à faible revenu.

IMPACT DE LA PAUVRETÉ SUR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE

La pauvreté a des effets dévastateurs sur la santé mentale et physique. Les personnes vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de souffrir de :

- Stress chronique (lutte quotidienne pour satisfaire les besoins de base)
- Problèmes de santé mentale : Addictions, dépression, anxiété
- Problèmes de santé physique : problèmes financiers, malnutrition, addictions, difficultés d'accès aux soins contribuent à une mauvaise santé.

IMPACT SUR LA FAMILLE ET LES PROCHES

L'addiction dans un contexte de pauvreté affecte gravement les familles et les proches. Les problèmes financiers et émotionnels supportés par la famille sont majeurs générant conflits, violences, rupture des liens familiaux, carences affectives et éducationnelles avec un retentissement massif sur le développement des enfants.

PRÉVENIR ET AGIR

Plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre pour prévenir les conduites addictives dans les populations vulnérables :

- Éducation et sensibilisation : Informer le public sur les dangers de l'addiction et les moyens de la prévenir. Mais il faut des campagnes et des actions adaptées à ces populations
- Soutien communautaire : Créer des réseaux de soutien pour les personnes à risque, y compris des groupes de soutien et des activités communautaires.

Programmes de sensibilisation : Mettre en place des programmes dans les écoles et les communautés pour enseigner des compétences de vie saines et des stratégies de gestion du stress.

ACTIONS À ENTREPRENDRE

Les politiques et les professionnels des champs de la santé et du social peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre l'addiction et la pauvreté :

- Politiques publiques : Élaborer des politiques visant à améliorer l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi pour les populations à faible revenu.
- Soutien financier : Fournir des subventions et des aides financières pour des programmes adaptés de prévention et de traitement de l'addiction et de réinsertion.
- Initiatives communautaires : Encourager les initiatives locales pour créer des environnements de soutien et réduire la stigmatisation associée à l'addiction.
- Mieux articuler les parcours d'accompagnement entre les dispositifs addictologique, social et de lutte contre l'exclusion

RESSOURCES DISPONIBLES

Il existe de nombreuses ressources pour les personnes en situation de pauvreté et d'addiction, mais il faut les faire connaître et leur permettre d'y accéder.



L'ACCÈS AUX DROITS

- Environ 2 personnes sur 3 éligibles à une couverture maladie n'ont pas de droits ouverts
- Plus de 8 personnes sur 10 éligibles à l'AME n'y ont pas effectivement accès.

Ces situations concernent majoritairement des personnes étrangères, souvent en situation administrative précaire, mais aussi des personnes durablement installées sur le territoire communal. Ce non-recours est lié à de nombreux obstacles : méconnaissance des droits et des structures, complexité des démarches, absence de domiciliation, barrières linguistiques, difficultés financières.

- Le non-recours aux droits est un phénomène structurel, pas marginal
- L'absence de domiciliation et d'accompagnement bloque l'accès à la santé

Les communes n'ont pas officiellement la compétence « accès aux droits », mais elles ont des obligations légales minimales qui conditionnent l'accès à la santé, comme la domiciliation administrative. Elles disposent par ailleurs de leviers facultatifs pour améliorer l'accès aux droits.

Dans un contexte de dématérialisation, de fermeture des guichets, et d'accès numérique complexe, leur rôle devient déterminant : sans accompagnement local, certaines personnes restent sans droits, ce qui entraîne des difficultés d'accès aux soins.

NOS RECOMMANDATION SONT LES SUIVANTES :

- Garantir le droit effectif à la domiciliation, au travers du Centre Communal d'Action Sociale, à toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune, sans condition d'ancienneté sur le territoire, de régularité de séjour ni critères arbitraires et avec des modalités d'accueil adaptées (horaires, interprétariat, délais raisonnables...). Cette domiciliation est la clé vers l'accès aux droits : la couverture santé (assurance maladie, complémentaire, Aide Médicale d'Etat), mais aussi le droit de vote, les prestations CAF, l'ouverture d'un compte bancaire...
- Créer ou renforcer un point d'accès communal aux droits, pour accompagner gratuitement les démarches dématérialisées (CAF, Assurance maladie, titres de séjour, impôts, ...).
- Déployer des actions d'aller-vers des intervenants de l'action sociale municipale vers les personnes en situation de non-recours ou d'exclusion sociale.
- Assurer un accompagnement social inconditionnel avec du personnel compétent pour toute personne sur le territoire, quel que soit son statut administratif, avec un accès à l'interprétariat.
- Développer des aides sociales ciblées, notamment pour couvrir les restes à charges liés à la santé, au transport, au numérique, à l'alimentation, à l'hygiène...

L'ACCÈS AUX SOINS

- Entre 55 % et 70 % des personnes rencontrées présentent au moins une maladie chronique.
- Près d'1 personne sur 4 présente un retard de recours aux soins.
- Environ 30 à 37 % nécessitent une prise en charge urgente ou assez urgente, souvent liée à des ruptures de suivi.

Ces situations sont aggravées par l'absence de couverture maladie, la méconnaissance des dispositifs existants et les difficultés d'orientation dans le système de santé, lorsque celui-ci est saturé mais aussi par la persistance de phénomènes de discriminations en santé et de refus de soins.

La politique locale de santé doit viser l'ensemble de la population de la ville, sans oublier les plus précaires. Elle est destinée à tous les habitants du territoire, y compris celles et ceux qui sont exclus du système de santé, y compris celles et ceux qui n'ont pas de couverture maladie.

Les objectifs de réduction des inégalités sociales de santé doivent être inscrits dans un Contrat Local de Santé doté de moyens et suivi politiquement.

La santé est d'abord une compétence de l'Etat. Toutefois, les communes disposent de rôles importants, souvent concrets et de proximité. Elles jouent en effet un rôle essentiel dans l'organisation de l'offre de soins de proximité et dans la mise en œuvre de programmes de prévention spécifiques. Leur action est particulièrement déterminante dans les territoires confrontés aux déserts médicaux et aux difficultés d'accès aux soins. A cet égard, le Contrat Local de Santé, qu'une commune co-signe avec l'Agence Régionale de Santé, est un outil essentiel d'engagements pour lutter contre les inégalités sociales de santé et favoriser la coordination d'acteurs, en adéquation avec les besoins de chaque territoire.

NOS RECOMMANDATION SONT LES SUIVANTES :

- Encourager la création de lieux de prise en charge et de prévention pluridisciplinaires, centres de santé non lucratif ou Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, avec accès à l'interprétariat, prise en charge des personnes en grande précarité et approche « santé globale », embauche de travailleurs sociaux, médiateurs en santé, travailleurs pairs...
- Impulser et co-financer la mise en place de dispositifs proposant des consultations gratuites pour les personnes en situation de précarité (type PASS de ville) et de l'accompagnement à l'ouverture des droits, en complémentarité des dispositifs hospitaliers, selon les besoins de chaque territoire
- Inciter à la mise en place de solutions pour favoriser la médiation en santé
- Inscrire les priorités de la commune en matière de réduction des inégalités sociales de santé dans un Contrat Local de Santé, pour qu'elles soient suivies, financées et priorisées.



PETITS FRÈRES DES PAUVRES

QUELQUES INDICATEURS EN RÉGION GRAND EST :

Taux de pauvreté des personnes âgées (Données 2021)

- 10,6 % des 60-74 ans
- 10 % des 75 ans et +
- 45 900 bénéficiaires du minimum vieillesse

Personnes âgées vivant seules (Données 2021)

- 27,7 % des 65-79 ans
- 48,8 % des 80 ans et +

Personnes âgées en perte d'autonomie (Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA))

- 6,7 % des 60 ans et +
- 18,7 % des 75 ans et +

TÉMOIGNAGES DE PERSONNES CONCERNÉES :

« Je me sens seule. Quand je suis seule, je me sens comme si j'étais oubliée, je me demande pourquoi je suis là. Quand on est entouré de sa famille, ce n'est pas la même chose. Et moi je ne l'ai pas. Si j'en avais une, on parlerait de choses et d'autres. »

Laurette, 79 ans

« La solitude je ne la supporte pas du tout, je fais des crises d'angoisse. Je suis seule depuis 2012. Je n'aime pas le soir, la nuit, la solitude. Moi j'ai l'impression que plus les jours passent, plus je m'enfonce dans ma solitude. »

Dorothée, 65 ans

PETITS FRÈRES DES PAUVRES PRÉCONISE UNE POLITIQUE MUNICIPALE AU SERVICE DE TOUTES LES PERSONNES ÂGÉES :

1. Construire un plan anti-isolement social dans la commune ou l'intercommunalité
2. Promouvoir et développer le lien social de proximité
3. Penser une politique logement adaptée aux personnes âgées
4. Proposer une stratégie communale face à la fracture numérique
5. Favoriser l'accès aux soins et à des activités de sport adapté



PETITS FRÈRES DES PAUVRES

MAIL

<https://www.petitsfreresdespauvres.fr/nos-implantations/fraternite-regionale-grand-est/>

POUR FAIRE AVANCER LE DROIT À L'ALIMENTATION DANS LES TERRITOIRES

METTRE LES PERSONNES CONCERNÉES AU COEUR DES ENJEUX ALIMENTAIRES

- Utiliser l'alimentation comme levier de mobilisation et de co-construction face à la désillusion démocratique observée en France.
- Mettre en place des politiques participatives et faire de l'alimentation un axe de discussion dans les instances de concertation et participation préexistantes (Conseil Local de l'Alimentation, conseils de quartier, etc.).
- Utiliser des méthodes d'éducation populaire pour informer et sensibiliser (Maison de l'Éducation à l'Alimentation Durable par exemple).
- Mettre en place des actions qui allient pratiques démocratiques et accessibilité financière.

SOUTENIR LES PROJETS OU LES PERSONNES PEUVENT ACHETER UNE ALIMENTATION DURABLE ET DE QUALITÉ, grâce à des tarifs différenciés selon leurs revenus personnels, ou par des aides financières. Ces projets permettent de rompre avec la stigmatisation des personnes en situation de précarité, et de faire ses courses « comme tout le monde ». Cette pratique s'observe sur différentes actions : la restauration collective à tarifs sociaux, des groupements d'achats aussi bien que des épiceries sociales et solidaires, des restaurants solidaires, des tickets-restaurants ou des aides financières « bonifiées » pour l'achat de produits durables.

METTRE EN PLACE DES ACTIONS QUI AMÉLIORENT L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE

- Restreindre et freiner l'implantation de fast-foods : la ville de Londres interdit par exemple l'ouverture de nouveaux fast-foods à moins de 400 mètres des établissements scolaires.
- Favoriser l'implantation de commerces qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux et permettre le déploiement d'initiatives associatives qui agissent pour une transition écologique juste de nos modèles agricoles et alimentaires.
- Mettre en place une politique de transports articulée à la localisation des points de vente.
- Réguler l'affichage publicitaire, voire l'interdire, comme la Métropole de Grenoble, qui a mis en place un règlement local de la publicité intercommunale (RLPI) interdisant la présence de panneaux publicitaires sur l'espace privé.

MASSIFIER LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

- Proposer une offre plus durable en restauration collective et faire du temps du repas un temps d'éveil, d'apprentissage et de plaisir (Selon l'IFOP, 87% des personnes sont favorables aux tarifs sociaux des repas plus sains et locaux dans les cantines).
- Accompagner des projets de filières territoriales par la relocalisation des outils de transformation (abattoirs, moulins, conserveries, etc), la valorisation des savoir-faire locaux (en soutenant les marchés de plein vent par exemple), la planification et le soutien à l'installation et à la transmission (en créant des espaces tests pour ceux et celles qui souhaitent se lancer par exemple, mettant en lien des agriculteurs pour le renouvellement de la génération agricole, ou facilitant l'accès au foncier comme au logement).
- Faire des projets alimentaires territoriaux des outils de planification sur son territoire, s'assurer qu'ils répondent à des objectifs de durabilité écologique et qu'ils adoptent une approche participative.

QUELQUES CHIFFRES PARLANTS CONCERNANT L'ALIMENTATION DES PERSONNES :

- 8 millions de Français en insécurité alimentaire, *a minima* 2 millions de personnes obligées de recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir
- + 160 % de diabétiques en vingt ans
- 18 % des agriculteurs sous le seuil de pauvreté, qui ne parviennent pas à tirer un revenu décent de leur travail, et deux fois plus de risque de suicide que pour le reste de la population.
- 32% des personnes disent ressentir une difficulté à se nourrir 3 fois par jour.



UHRAJ



GARANTIR L'ACCÈS DES JEUNES À UN LOGEMENT DIGNE, AUTONOME ET ADAPTÉ CONSTITUE UNE URGENCE SOCIALE QUI APPELLE UNE ACTION PUBLIQUE VOLONTARISTE AU NIVEAU COMMUNAL.

Le mouvement Habitat Jeunes recommande de :

- Mieux connaître les besoins (études territoriales spécifiques) et consacrer un volet à l'Habitat Jeunes dans les documents de planification (PLH, PLUi...)
- Diversifier les offres d'Habitat Jeunes en développant des dispositifs intégrant un accompagnement socio-éducatif renforcé en interne (foyers de jeunes travailleurs, résidences habitat jeunes) pour faire face à la précarisation des parcours
- Soutenir les acteurs de terrain au contact des jeunes (pérennisation des financements des services logements jeunes et des CLLAJ)
- Faciliter l'accès des jeunes au parc privé et social de droit commun (encadrement des loyers, régulation des locations de meublés touristiques, soutien des bailleurs sociaux, prise en compte du critère d'âge au sein des grilles de cotation et des commissions d'attribution)
- Expérimenter un filet de sécurité dédié aux jeunes les plus précaires, à l'image des expérimentations d'un revenu de solidarité pour les 18-25 ans

L'ÉPANOUISSEMENT, LE BIEN-ÊTRE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES DOIVENT DEVENIR UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES LOCALES.

Pour cela, nous suggérons de :

- Renforcer les partenariats avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire, associées pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques
- Développer les espaces de mixité sociale (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, foyers de jeunes travailleurs, résidences intergénérationnelles, tiers-lieux Habitat Jeunes...)
- Encourager la participation et l'engagement des jeunes dans leur diversité (conseils municipaux des jeunes dotés d'un budget propre, BAFA, services civiques, espaces d'expérimentation pour les jeunes type tiers lieux Habitat Jeunes, résidences culturelles, ressourceries, lieux d'accompagnement de projets de l'ESS)
- Développer les conseils locaux de santé mentale et soutenir les espaces de prévention et d'accompagnement (PAEJ, ESJ, MDA.)
- Lutter contre la précarité alimentaire des jeunes en soutenant les épiceries sociale et solidaires (portées par des associations, CCAS...)

En 2024, 45% des personnes pauvres ont moins de 30 ans,
et il s'agit de la classe d'âge dont le taux de pauvreté a le plus
augmenté depuis le début des années 2000 (+4%).

Un autre indicateur sur le bien être des jeunes :
plus d'un tiers des 11-24 ans déclarent des signes de détresse
psychologique de type anxio-dépressif et 4 jeunes sur 10 font état
d'un fort sentiment de solitude



UHRAJ Grand Est

URHAJ-GE@habitatjeunes-grandest.org
<https://habitatjeunes-grandest.org/>



UNAFO

LES ACTEURS DU LOGEMENT ACCOMPAGNE SE MOBILISENT AU QUOTIDIEN pour offrir des solutions de logement dignes et adaptées aux personnes, notamment les plus fragiles. Malgré les plans « Logement d'Abord », la situation du sans-abrisme continue de se dégrader et vient s'ajouter aux difficultés rencontrées par d'autres publics spécifiques (jeunes, travailleurs en mobilité, familles monoparentales, bénéficiaires de la protection internationale) dans la recherche d'un logement décent. Une explosion des besoins à laquelle les dispositifs du secteur (Foyers de Travailleurs Migrants, Foyer de Jeunes Travailleurs, Résidences Sociales, Pensions de Famille et Résidences Accueil) offrent des solutions et jouent le rôle de rouage essentiel au service de la cohésion sociale et de la solidarité locale.

ALORS QUE LE DÉBAT SUR LE LOGEMENT REVIENT ENFIN SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE POLITIQUE, la crise que traverse le secteur mérite d'être prise en compte par l'ensemble des acteurs, au bénéfice de celles et ceux qui en ont le plus besoin sur chaque territoire. Et dans un contexte économique de plus en plus tendu et face à des besoins toujours plus complexes, l'implication des municipalités, acteur de proximité indispensable et catalyseur des énergies locales, est fondamentale pour venir en soutien du maintien et de l'émergence de ces dispositifs.

En Grand Est, en 2023, **61% des personnes qui ont emménagé dans le parc (Adhérents Unafo) avaient des revenus inférieurs à 607€ contre 31% à la sortie.**

Au niveau national en 2024, **38 % des entrants viennent de la rue ou de centres d'hébergement.**

Entre 2017 et 2024 le **nombre d'agrément de productions de logements HLM en Grand Est a diminué de 19%.**



UNAFO

pierre.banel@unafo.org - <https://www.unafo.org/region-grand-est/>

URIOPSS GRAND EST

En tant que membre et animateur du Collectif ALERTE, l'Uriopss Grand Est porte les préoccupations des associations du secteur social et médico-social.

A ce titre, l'Uriopss vous invite, dans les futurs projets de votre municipalité, à accorder une attention particulière aux situations rencontrées par les plus fragiles. Cela passe notamment par une considération et un soutien accru aux associations et établissements présents sur vos territoires, acteurs de lien social et employeurs de proximité.

La précarité, l'isolement social et l'exclusion affectent les habitants et habitantes des quelques 5000 Communes de notre Région au quotidien. Face à ces réalités, Il est urgent de renforcer les solidarités locales en articulant les accompagnements sociaux et médico-sociaux afin de répondre plus efficacement aux besoins des personnes les plus fragiles. Les municipalités sont le premier échelon de cette solidarité. Elles peuvent, par leur volontés et politiques publiques, repérer, accueillir, protéger et orienter celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

En favorisant le dialogue avec les collectivités territoriales, l'Uriopss Grand Est contribue à construire des parcours d'accompagnements plus fluides et plus inclusifs. Elle est pour plus de 650 Etablissements et services, un lieu de réflexion, d'innovation et d'appui. Forte de cette position, l'Uriopss Grand Est se tient prête à échanger, observer, anticiper et faire part d'actions inspirantes.

L'Uriopss Grand Est représente 650 établissements et services sur les 10 départements.

Notre mission est de regrouper l'ensemble des associations, des établissements et des services privés non lucratifs œuvrant dans le domaine sanitaire, social et médico-social pour leur proposer :

- Un lieu de réflexion et de coordination pour les plus de 10 000 professionnels adhérents
- Une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics des 50 000 personnes accompagnées (tous secteurs confondus)
- Un soutien technique
- Un partenariat contre l'exclusion et la pauvreté
- Une organisation territoriale



URIOPSS GRAND EST

secretariat@uriopss-grandest.fr - <https://www.uriopss-grandest.fr/>

Toujours plus...

Tous les acteurs de terrain témoignent d'une augmentation du nombre de publics accompagnés et de la gravité de leurs difficultés

15,3% de la population vit sous le seuil de pauvreté (1 288€ mensuel)

87 % des communes sont rurales (4 453 communes rurales)

Pauvreté

Il faut 6 générations pour sortir de la pauvreté.

45% des personnes de moins de 30 ans et 10% des personnes de 75ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté.

32% des personnes disent ressentir une difficulté à se nourrir 3 fois par jour.

Emploi

22 000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi par les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique en 2024.

7,2% de la population du Grand Est est au chômage en 2025.

Logement

Dans le Grand Est, le nombre d'autorisations pour produire des logements HLM a diminué de 19 % entre 2017 et 2024.

En septembre 2025, 97 enfants dorment dans la rue dans la Région.

123 quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Santé

Près d'1 personne sur 4 présente un retard de recours aux soins.

Environ 30 à 37 % nécessitent une prise en charge urgente ou assez urgente, souvent liée à des ruptures de suivi.

La solitude concerne...

16% des personnes de 60 ans et plus.

2 jeunes sur 5.

Accès aux droits

Plus d'1 personne éligible sur 3 ne fait pas valoir son droit au RSA en France.

Environ 2 personnes sur 3 rencontrées par Médecins du Monde éligibles à une couverture maladie n'ont pas de droits ouverts.

Morts de la rue

En 2025, au moins 39 personnes sont décédées de la rue dans le Grand Est, contre au moins 32 en 2024.

LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION
EN GRAND EST*



ALERTE

Collectif Alerte Grand Est

Des organisations locales

de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Collectif ALERTE Grand Est

CONTACTS POUR LE COLLECTIF ALERTE EN GRAND EST :



Louise CHERY - Conseillère technique à l'Uriopss Grand Est

Jean-Pierre BULTEZ - Représentant du collectif alerte Grand Est et Administrateur à l'Uriopss Grand Est



collectifalerte.grandest@gmail.com



<https://www.linkedin.com/in/collectif-alerte-grand-est-4b52253a6/>